

PROGRAMME PRINCIPAL 13

TECHNIQUES DE L'INFORMATION

13.1 Politiques et systèmes informatiques

13.2 Réseaux, opérations et services informatiques

13.3 Systèmes informatiques du PCT

Résumé

273. Les investissements consentis par l'OMPI dans les ressources en personnel et autres au titre des activités de programme relatives aux techniques de l'information au cours des trois derniers exercices biennaux permettent à présent au Secrétariat de bénéficier d'une infrastructure et de systèmes informatiques fiables pour assurer des services informatiques efficaces à l'appui d'un large éventail d'activités de l'Organisation. L'OMPI continuera d'utiliser les techniques de l'information de manière stratégique pour maximiser les avantages du système et de la culture de la propriété intellectuelle. Le programme principal 13 est constitué de trois sous-programmes destinés à optimiser la coordination interne des groupes informatiques du Secrétariat en ce qui concerne la planification, le développement et le fonctionnement de ses systèmes d'automatisation ainsi qu'à assurer la coopération et la coordination internationales avec les États membres dans le cadre du Comité permanent des techniques de l'information (SCIT).

274. En 2002-2003, le programme principal relatif aux techniques de l'information a été axé sur le regroupement des systèmes et produits existants afin d'optimiser les ressources et les capacités. Les résultats obtenus jusqu'ici et la poursuite des travaux dans ce domaine constitueront la plate-forme des activités au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Suite au lancement des systèmes IMPACT, PCT-SAFE et WIPONET, ce programme principal servira également de cadre à l'évaluation de la mise en œuvre de ces grands projets ainsi qu'au perfectionnement et au développement de ces systèmes, selon que de besoin.

275. Une commission interne chargée de la politique informatique, constituée de représentants des services informatiques et d'autres programmes, sera établie pour assurer la coordination et la mise en œuvre des politiques informatiques. Cette commission sera présidée par le directeur des services informatiques et sera chargée de l'élaboration, de la coordination et de l'exécution des politiques stratégiques

relatives aux techniques de l'information. Elle aura également pour mission d'assurer l'intégration et l'utilisation de tous les systèmes informatiques afin de maximiser les économies de portée et d'échelle et la conception de systèmes de qualité répondant aux besoins des utilisateurs et en ce qui concerne les opérations.

SOUS-PROGRAMME 13.1

POLITIQUES ET SYSTEMES INFORMATIQUES

Objectif : élaborer et mettre en œuvre des politiques informatiques tout en assurant l'amélioration constante des systèmes informatiques de l'OMPI afin qu'ils répondent aux besoins des États membres et du Secrétariat.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1. Mise en conformité des projets relatifs aux techniques de l'information avec les objectifs déclarés et la vision globale de l'OMPI et de ses États membres.	• Évaluations postérieures à la mise en œuvre. • Retour d'information des utilisateurs, tels que fonctionnaires de l'OMPI et États membres. • Finalisation et application du Plan stratégique de l'OMPI concernant les techniques de l'information.
2. Optimisation des ressources dans le cadre du programme relatif aux techniques de l'information.	• Avantages quantifiables en termes de coûts ou de performance découlant de la coordination des achats de matériel ou du partage des ressources. • Augmentation de l'effectif des services informatiques pouvant travailler sur différents systèmes. • Finalisation et observation des directives techniques concernant les techniques de l'information.
3. Actualisation et adaptation des systèmes existants à l'évolution des besoins de l'OMPI.	• Nombre de plans d'exécution et de procédures de vérification des changements applicables aux modifications et améliorations apportées aux systèmes. • Nombre de nouveaux besoins des utilisateurs ayant donné lieu à une action concrète. • Retour d'information des utilisateurs.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
4. Appui efficace aux organes constitués des États membres qui traitent des questions relatives aux techniques de l'information.	Retour d'information des délégués.

276. Ce sous-programme vise à élaborer et à mettre en œuvre des politiques informatiques intégrées, s'agissant notamment de règles de sécurité informatique et de normes et directives techniques, au sein du Secrétariat, par l'intermédiaire de la commission interne chargée de la politique informatique et, parmi les États membres, par l'intermédiaire du SCIT.

277. Aucun investissement majeur en capital pour l'installation de nouveaux systèmes informatiques n'est prévu pour l'exercice biennal 2004-2005. Toutefois, ce sous-programme prévoit des activités de conception concernant certains systèmes qui nécessitent des améliorations, des extensions ou la création de modules supplémentaires. Parmi ces activités figurent la mise en service et l'éventuelle extension du système AIMS (système de gestion de l'information pour l'administration); l'amélioration des systèmes informatiques existants pour les opérations d'enregistrement international dans le cadre des systèmes de Madrid et de La Haye et pour le Centre d'arbitrage et de médiation; et le perfectionnement des bibliothèques numériques de propriété intellectuelle (BNPI). Ces activités à rang de priorité élevé viseront à tirer parti des systèmes existants pour les compléter et permettront d'optimiser l'utilisation des solutions matérielles et logicielles installées au sein du Secrétariat afin de réduire le plus possible les coûts d'entretien et de logistique et de tirer profit dans toute la mesure du possible des techniques, pratiques et solutions informatiques de pointe dans l'industrie.

278. Le projet AIMS a été lancé au cours de l'exercice biennal 2003-2003 en vue de remplacer le système financier obsolète de l'OMPI (FINAUT) et le système BETS (système de suivi des dépenses budgétaires). La décision stratégique de limiter la première phase du projet AIMS aux modules financier et budgétaire a été prise pour deux raisons : tout d'abord, le système financier étant au cœur de tout système de gestion intégrée, son automatisation doit être entreprise en premier, afin d'assurer l'établissement des liens ultérieurs avec tout système connexe; ensuite, il s'agit d'adopter une démarche pragmatique permettant à l'Organisation d'entreprendre uniquement les projets d'automatisation pouvant être menés à bien dans un laps de temps déterminé. La première phase du projet AIMS sera achevée, dans les délais, à la mi-2004, avec l'installation du nouveau système financier et budgétaire. Le reste de l'exercice biennal sera consacré au recensement des besoins informatiques et à la planification de l'éventuelle extension du système à d'autres secteurs du Secrétariat, tels que le Département de la gestion des ressources humaines, si les ressources des exercices ultérieurs le permettent.

Activités

- Assurer la liaison et la coordination avec tous les secteurs de programme pertinents au sein du Secrétariat par l'intermédiaire d'une commission chargée des politiques informatiques;
- passer en revue les systèmes existants et évaluer la faisabilité de nouvelles initiatives en matière d'automatisation;
- assurer l'organisation et le secrétariat des réunions du SCIT;
- achever les modules initiaux du système AIMS;
- élaborer et mettre en œuvre les politiques et procédures de l'OMPI en matière de sécurité informatique et en assurer le contrôle et le suivi;
- assurer la logistique et le perfectionnement des applications de traitement des opérations de l'OMPI installées notamment pour le compte du Département des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques, de la Division des finances, du Département de la gestion des ressources humaines et du Centre d'arbitrage et de médiation de l'OMPI;
- recenser tous les besoins du personnel en matière de formation à l'informatique dans le cadre d'enquêtes, de communications avec les utilisateurs et d'autres moyens appropriés, et dispenser cette formation.

SOUS-PROGRAMME 13.2

RESEAUX, OPERATIONS ET SERVICES INFORMATIQUES

Objectif : assurer l'efficacité, la stabilité, l'intégration, la modularité et la sécurité des systèmes informatiques, entretenir l'infrastructure de communications en réseau nécessaire et fournir des services informatiques visant à améliorer l'échange d'information au sein du Secrétariat et parmi les milieux mondiaux de la propriété intellectuelle.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1. Mise en place d'une infrastructure moderne et amélioration de l'appui aux utilisateurs en vue de la maximisation de la productivité du personnel.	• Dépenses effectives conformes au budget. • Déroulement des activités conforme aux plans d'exécution. • Nombre d'objectifs qualitatifs atteints. • Nombre d'éléments de réseau et d'éléments matériels et logiciels mis au niveau des normes de l'industrie, selon que de besoin. • Statistiques d'utilisation des services en réseau. • Nombre de membres du personnel formés aux techniques pertinentes.
2. Fonctionnement fiable et stable des systèmes et des services informatiques de l'OMPI.	• Nombre d'accords de niveau de service passés avec les secteurs d'utilisation et retour d'information des utilisateurs sur la mise en œuvre de ces accords. • Résultats au regard des objectifs convenus. • Pourcentage de temps de bon fonctionnement des systèmes. • Temps de réponse aux demandes d'assistance des utilisateurs. • Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
3. Fonctionnement fiable et stable du WIPONET et des services Web connexes de l'OMPI.	• Nombre d'accords de niveau de service passés avec les secteurs d'utilisation et retour d'information des utilisateurs sur la mise en œuvre de ces accords. • Résultats au regard des objectifs convenus. • Pourcentage de temps de bon fonctionnement des systèmes. • Temps de réponse aux demandes d'assistance des utilisateurs. • Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs.
4. Intégration des services WIPONET aux services informatiques existants afin d'améliorer l'efficacité et d'optimiser l'utilisation des ressources financières.	• Nombre de fonctionnaires et de systèmes de l'OMPI utilisant les services du WIPONET. • Nombre de services du WIPONET et de services informatiques existants intégrés.
5. Mise à la disposition des milieux mondiaux de la propriété intellectuelle d'un ensemble complet de produits et de services Web destinés en particulier aux offices de propriété intellectuelle des États membres qui possèdent une connexion à l'Internet.	• Statistiques d'utilisation des différents services. • Nombre d'utilisateurs inscrits utilisant les services Web du WIPONET. • Retour d'information des utilisateurs sur la pertinence des services Web de l'OMPI compte tenu de leurs besoins.
6. Amélioration de la diffusion de l'information en matière de propriété intellectuelle.	• Nombre de demandes d'accès enregistrées sur les sites Web hébergés par l'OMPI. • Nombre de pages d'information publiées sur les serveurs Web de l'OMPI. • Nombre, disponibilité et utilisation d'autres services Web tels que services de téléconférence ou de visioconférence et cours d'enseignement à distance.

279. Ce sous-programme couvre le secteur des opérations informatiques relatif à la gestion quotidienne de l'infrastructure informatique et des systèmes et services d'application de l'OMPI. Il vise à assurer l'installation et le bon fonctionnement de solutions informatiques favorisant les flux de communication et d'information au sein du Secrétariat et à l'extérieur. Des accords internes relatifs au niveau de service continueront d'être passés avec les utilisateurs des produits et services informatiques compte tenu besoins en ce qui concerne les opérations, des besoins de services, des

avantages escomptés et des ressources disponibles. Des travaux seront également entrepris en vue de l'élaboration de directives techniques concernant l'harmonisation de l'infrastructure informatique de l'OMPI sur la base de plates-formes matérielles et logicielles communes.

280. Ce sous-programme recouvre également le fonctionnement intégré du système WIPONET et des services Web connexes de l'OMPI (Internet et Intranet). Suite à l'achèvement du projet en 2003, le système WIPONET sera entièrement intégré à l'architecture de systèmes et aux processus et procédures existants relatifs aux opérations de l'OMPI. L'intégration totale du WIPONET aux réseaux existants de l'OMPI vise à offrir aux utilisateurs un ensemble complet de services tirant pleinement parti des techniques modernes fondées sur l'Internet. Des gains d'efficacité sont aussi escomptés de l'optimisation et de l'utilisation efficace des ressources intégrées relatives aux opérations.

281. Bien qu'une partie des ressources financières consacrées au programme relatif aux techniques de l'information ait été provisoirement affectée au fonctionnement du WIPONET (voir la présentation des ressources ci-après), y compris l'appui courant aux services destinés aux utilisateurs, il est prévu de réaliser une étude pour permettre aux États membres de réévaluer le modèle d'exploitation et le modèle financier actuels pour assurer la pérennité du WIPONET et son transfert aux États membres.

Activités

- Assurer le développement et l'entretien de l'infrastructure de réseau pour tous les systèmes de production informatiques de l'OMPI;
- fournir le matériel informatique et l'appui technique nécessaires pour le personnel de l'OMPI et les réunions et conférences de l'Organisation;
- assurer l'administration, le bon fonctionnement et l'intégration de l'environnement informatique consacré aux opérations de l'OMPI;
- analyser la possibilité de mettre au point un programme d'appui au développement du WIPONET;
- améliorer l'assistance aux utilisateurs des programmes de l'OMPI dont l'exécution est fondée sur le Web;
- assurer la formation continue du personnel informatique d'appui à l'infrastructure et aux services fondés sur le Web;
- assurer l'élaboration, la maintenance et l'administration de systèmes et services Intranet et Internet de l'OMPI en coordination avec le programme principal 12 et le sous-programme 11.4.

SOUS-PROGRAMME 13.3
SYSTEMES INFORMATIQUES DU PCT

Objectif : assurer un appui permanent et des services de développement pour tous les systèmes informatiques du PCT afin d'améliorer l'accès des déposants, des offices de propriété intellectuelle et des milieux mondiaux de la propriété intellectuelle au système du PCT et la communication avec ces parties prenantes, tout en proposant des systèmes qui répondent à l'accroissement du nombre et de la complexité des demandes PCT.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
1. Assurer le fonctionnement fiable et stable des systèmes et des services informatiques du PCT.	• Nombre d'accords de niveau de service passés avec les secteurs d'utilisation et retour d'information des utilisateurs sur la mise en œuvre de ces accords. • Résultats au regard des objectifs convenus. • Pourcentage de temps de bon fonctionnement des systèmes. • Temps de réponse aux demandes d'assistance des utilisateurs. • Disponibilité de la documentation sur les systèmes et de la documentation à l'intention des utilisateurs.
2. Publication entièrement électronique	• Qualité des publications produites par des moyens électroniques. • Disponibilité et convivialité des publications produites par des moyens électroniques.
3. Élargissement de la gamme des services proposés aux déposants et aux offices de propriété intellectuelle.	• Nombre de transactions proposées aux déposants dans le cadre du système PCT-SAFE. • Retour d'information des utilisateurs sur la qualité et la variété des services proposés.
4. BNPI disponibles pour le PCT.	• Étendue des données figurant dans les bibliothèques. • Existence de mécanismes d'importation ou de recherche. • Retour d'information des parties intéressées, en particulier les offices de propriété intellectuelle.

Résultats escomptés	Indicateurs d'exécution
5. Optimisation des procédures d'échange de données en ce qui concerne les offices de propriété intellectuelle et les autres parties intéressées.	• Nombre, type et qualité des procédures d'échange de données entre le Bureau international, les offices de propriété intellectuelle et les autres parties intéressées. • Réalisation des objectifs en matière de sécurité des échanges de données.

282. Le projet IMPACT, lancé par le SCIT au cours de l'exercice biennal 1998-1999 en vue d'automatiser le PCT, passera en phase de mise en œuvre au cours de l'exercice 2004-2005. Après la mise en service réussie, en 2003, des systèmes de communication sur demande, qui constituaient la première phase du projet IMPACT, la deuxième phase consistera à installer progressivement le système central pour automatiser les fonctions du Bureau international d'un bout à l'autre des opérations du PCT au cours de l'exercice biennal 2004-2005. Des activités sont également prévues concernant l'installation d'un système automatisé pour le Bureau international agissant en tant qu'office récepteur du PCT. Le calendrier de la mise en service progressive du système IMPACT a été modifié compte tenu de plusieurs facteurs tels que la complexité du projet, une période de stabilisation plus longue que prévu initialement et la nécessité de mettre en œuvre de nombreuses modifications complexes apportées au règlement d'exécution du PCT avec effet au 1^{er} janvier 2004.

283. Le système PCT-SAFE, qui permet le dépôt électronique des demandes selon le PCT, devait être complètement installé à la fin de 2003. Le système IMPACT favorisera l'efficacité du traitement électronique des demandes selon le PCT au sein du Bureau international, le PCT-SAFE garantissant la sécurité des communications en ligne entre les déposants et les offices récepteurs. L'automatisation des procédures du PCT sera encore renforcée par l'installation du système CLAIMS pour la gestion de l'évolution de la classification internationale des brevets et par l'intégration des fonctions du WIPONET qui peuvent fournir l'infrastructure de communications rapide et hautement sécurisée qui s'impose. Enfin, la Gazette électronique du PCT (BNPI) continuera de bénéficier de la saisie du texte intégral des demandes selon le PCT à l'aide de la reconnaissance optique des caractères (ROC), qui demeurera une activité permanente menée en coopération avec le programme principal 03.

Activités

- Assurer la logistique et l'amélioration constantes des systèmes informatiques de l'OMPI pour le PCT, notamment IMPACT, PCT-SAFE, PCT-ROC, CASPIA, CASPRO, SPIDI et CLAIMS;
- assurer la mise en œuvre d'un système de publication entièrement électronique;
- étendre le système PCT-SAFE à des transactions supplémentaires entre les déposants et les offices de propriété intellectuelle;

- assurer la logistique et le développement des bibliothèques numériques pour le PCT;
- assurer la mise en œuvre de l'échange de données entièrement automatisé entre le Bureau international et les offices de propriété intellectuelle.

Présentation des ressources par objet de dépense

284. Le montant total des ressources s'élève à 87 933 000 francs suisses, compte tenu d'une diminution de programme de 61 758 000 francs suisses (41,7%). Les ressources totales comprennent un montant de 26 484 000 francs suisses au titre du sous-programme 1 (Politiques et systèmes informatiques), un montant de 40 126 000 francs suisses au titre du sous-programme 2 (Réseaux, opérations et services informatiques) et un montant de 21 323 000 francs suisses au titre du sous-programme 3 (Systèmes informatiques du PCT). En ce qui concerne le sous-programme 1, la dotation budgétaire au titre des activités principales comprend un montant de 3 937 000 francs suisses pour le Bureau du Directeur des services informatiques et l'appui au SCIT, et un montant de 22 547 000 francs suisses pour la logistique et le développement des systèmes. En ce qui concerne le sous-programme 2, la dotation budgétaire comprend un montant de 20 457 000 francs suisses pour le développement et le fonctionnement du WIPONET, un montant de 5 099 000 francs suisses pour les services Internet et un montant de 14 570 000 francs suisses pour les services techniques. En ce qui concerne le sous-programme 3, la dotation budgétaire comprend un montant de 13 483 000 francs suisses pour le développement et le fonctionnement du système IMPACT (y compris les anciens systèmes), un montant de 5 198 000 francs suisses pour le développement et le fonctionnement du système PCT-SAFE et un montant de 2 642 000 francs suisses pour le système PCT-ROC.

285. En ce qui concerne les ressources en personnel, un montant de 29 757 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une diminution de programme de 2 052 000 francs suisses (6,7%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 29 257 000 francs suisses au titre des dépenses liées à des postes, compte tenu d'une réduction de six postes par rapport à l'exercice biennal précédent et du reclassement d'un poste de la catégorie des services généraux, et
- ii) 500 000 francs suisses pour des agents temporaires.

286. En ce qui concerne les voyages et les bourses, un montant de 2 161 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une diminution de programme de 1 095 000 francs suisses (33,8%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 1 681 000 francs suisses pour 320 missions effectuées par des fonctionnaires,
- ii) 480 000 francs suisses affectés à des voyages effectués par des tiers en relation avec les sessions du Comité permanent des techniques de l'information et d'autres réunions.

287. En ce qui concerne les services contractuels, un montant de 37 313 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une diminution de programme de 40 487 000 francs suisses (52,2%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 464 000 francs suisses pour les conférences, afin de couvrir notamment les dépenses d'interprétation et d'autres coûts pour le Comité permanent des techniques de l'information,
- ii) 4 525 000 francs suisses pour les services de consultants, dont 1 985 000 francs suisses pour l'appui technique au système de réseau, au courrier électronique et aux postes de travail existants et 2 540 000 francs suisses pour l'appui technique à l'exploitation des systèmes WIPOnet, IMPACT, PCT-SAFE et AIMS.
- iii) 32 324 000 francs suisses pour les services contractuels, dont 16 305 000 francs suisses pour le WIPOnet, 7 849 000 francs suisses pour les montants dus au CCI, 2 790 000 francs suisses pour la location de matériel informatique dans le cadre du système IMPACT, 3 373 000 francs suisses pour l'appui au système de réseau et aux postes de travail existants et 2 007 000 francs suisses pour le système PCT-ROC.

288. En ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, un montant de 8 345 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une diminution de programme de 12 170 000 francs suisses (59,4%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 6 993 000 francs suisses pour l'entretien des locaux, y compris le câblage, la maintenance infrastructurelle et la sécurité, notamment dans les salles informatiques;
- ii) 1 352 000 francs suisses pour les communications et d'autres dépenses.

289. En ce qui concerne le matériel et les fournitures, un montant de 10 357 000 francs suisses est prévu, compte tenu d'une diminution de programme de 5 954 000 francs suisses (36,6%). Ces ressources sont ainsi réparties :

- i) 6 908 000 francs suisses pour le mobilier et le matériel, y compris la fourniture et la mise à niveau de matériel informatique, et
- ii) 3 449 000 francs suisses pour les fournitures, y compris la fourniture et la mise à niveau de logiciels informatiques.

Tableau 9.13 Programme principal 13 : budget détaillé pour 2004-2005

A. Variation budgétaire par sous-programme et par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

	Budget 2002-2003	Variation budgétaire						Budget 2004-2005
		Programme		Coûts		Total		
	révisé A	Montant B	% B/A	Montant C	% C/A	Montant D=B+C	% D/A	proposé E=A+D
I. Par sous-programme								
13.1 Politiques et systèmes informatiques	17 263	9 038	52,4	183	1,1	9 221	53,4	26 484
13.2 Réseaux, opérations et services informatiques	73 766	(34 500)	(46,8)	860	1,2	(33 640)	(45,6)	40 126
13.3 Systèmes informatiques du PCT	57 147	(36 296)	(63,5)	472	0,8	(35 824)	(62,7)	21 323
TOTAL	148 176	(61 758)	(41,7)	1 515	1,0	(60 243)	(40,7)	87 933
II. Par objet de dépense								
Dépenses de personnel	30 669	(2 052)	(6,7)	1 140	3,7	(912)	(3,0)	29 757
Voyages et bourses	3 243	(1 095)	(33,8)	13	0,4	(1 082)	(33,4)	2 161
Services contractuels	77 533	(40 487)	(52,2)	267	0,3	(40 220)	(51,9)	37 313
Dépenses de fonctionnement	20 485	(12 170)	(59,4)	30	0,1	(12 140)	(59,3)	8 345
Matériel et fournitures	16 246	(5 954)	(36,6)	65	0,4	(5 889)	(36,2)	10 357
TOTAL	148 176	(61 758)	(41,7)	1 515	1,0	(60 243)	(40,7)	87 933

B. Variation du nombre de postes par catégorie

	Budget 2002-2003 révisé A	Variation du nombre de postes B-A	Budget 2004-2005 proposé B
Catégorie de postes			
Directeurs	1	--	1
Administrateurs	62	1	63
Services généraux	31	(7)	24
TOTAL	94	(6)	88

C. Dotations budgétaires par sous-programme et par objet de dépense (en milliers de francs suisses)

Objet de dépense	Sous-programme			Total
	1 Politiques et projets informatiques	2 Réseaux, opérations et services informatiques	3 Systèmes informatiques du PCT	
Dépenses de personnel				
Postes	9 827	12 404	7 026	29 257
Agents temporaires	--	300	200	500
Voyages et bourses				
Missions de fonctionnaires	171	1 007	503	1 681
Voyages de tiers	240	120	120	480
Services contractuels				
Conférences	464	--	--	464
Consultants	1 319	2 256	950	4 525
Autres	9 424	17 938	4 962	32 324
Dépenses de fonctionnement				
Locaux et entretien	3 342	1 106	2 545	6 993
Communications et autres	58	1 129	165	1 352
Matériel et fournitures				
Mobilier et matériel	1 290	2 060	3 558	6 908
Fournitures	349	1 806	1 294	3 449
TOTAL	26 484	40 126	21 323	87 933

D. Fonds fiduciaires par objet de dépense (*en milliers de francs suisses*)

<i>Objet de dépense</i>	<i>Sous-programme 2 Réseaux, opérations et services informatiques</i>
Dépenses de personnel	642

[Le chapitre B suit]